

Dynamique en Évolution – Majdal Shams dans le Golan

Description

23 juin 2015, par Paul Fallon

337348C

Vue depuis le bureau d'Al Marsad – Majdal Shams, Golan occupé (MaanImages/Paul Fallon)

Moshe Yaalon a récemment annoncé que la Syrie ne représente plus une menace conventionnelle pour Israël et, comme le pays s'effondre dans une sanglante guerre civile, des ministres israéliens ont exprimé leur désir de mettre en avant la déstabilisation de la Syrie comme excuse à l'occupation illégale du Golan en demandant à la communauté internationale de reconnaître la souveraineté d'Israël sur ce territoire.

Avec des groupes armés en opération à peine quelques kilomètres de la zone d'occupation militaire du Golan, le ministre israélien de l'Éducation Naftali Bennett déclare qu'il existe deux possibilités : soit Israël contrôle le Golan, soit l'État Islamique prend le relais.

Bennett fait ces déclarations tout en affirmant qu'il n'y a aucune atteinte aux droits de l'Homme dans le Golan, ce qui, pour nous au centre de défense des droits Al Marsad dans le Golan, est risible. Notre bureau de Majdal Shams possède une vaste documentation sur les preuves d'atteintes aux droits de l'Homme par les forces israéliennes dans le Golan depuis 1967.

Alors que l'occupation du Golan dure depuis bientôt 50 ans et que la guerre en Syrie fait rage, nous nous efforçons tous les jours de faire face aux besoins de la population qui a aussi le droit de rester dans le Golan quand les forces israéliennes l'ont conquis en 1967.

Le Golan, à la frontière d'Israël, du Liban et de la Jordanie, était le pays où vivaient, avant l'occupation, plus de 140.000 Syriens, dont la plupart ont été chassés de leur terre natale, devenant alors des Personnes Déplacées de l'Intérieur (IDPs) en Syrie.

Quelques Syriens ont pu rester dans le Golan occupé en dépit du conflit et, aujourd'hui, cette population se monte approximativement à 20.000 personnes qui continuent à vivre dans cinq petits villages : Majdal Shams, Masada, Bqaatha, Ein Qinyeh et al-Ghajar.

Après que le Golan ait été annexé par Israël en 1981, les Syriens autochtones ont hérité d'un statut de résidents permanents, changement largement refusé par les locaux.

Cette population ne vote ni aux élections locales et régionales, ni aux élections nationales à la Knesset, et elle ne voit pas non plus le pouvoir occupant comme un pouvoir qui la représente.

Le reste du Golan est occupé par 33 colonies réservées aux seuls Juifs, colonies illégales selon la législation internationale.

Le non-respect par Israël des résolutions de l'ONU qui interdisent sa présence dans la zone est lui-même un obstacle flagrant aux efforts d'Al Marsad et d'autres ONG qui défendent les droits pour pallier

les aspects problématiques de l'occupation, dont l'expropriation de la terre par Israël et les projets de logement et de développement discriminatoires pour les résidents syriens, et le gouvernement israélien continue d'utiliser les ressources de la région comme une grande source de richesse.

En observation depuis le balcon du bureau à Al Marsad la semaine dernière, nous avons vu la ville voisine de Hadr encerclée par la milice syrienne, observé des panaches de fumée grimper vers le ciel et l'écoulement le bruit des bombes au loin, bruit que l'on peut entendre bien trop fréquemment à Majdal Shams.

Lundi, nous avons vu la situation s'aggraver quand le conflit est répandu dans nos rues avec le meurtre navrant du soldat syrien.

Le conflit syrien continue à avoir diverses conséquences directes et indirectes pour les Syriens du Golan, séparations familiales, restrictions de circulation, avec peu ou pas de possibilité de passer la frontière et des menaces quotidiennes sur la sécurité dans les villages syriens le long de la ligne de cessez-le-feu.

Les complexes militaires israéliens sont toujours situés à l'intérieur des villages arabes du Golan, exactement à côté de la population civile, représentant un danger imminent pour les résidents étant donné que ces complexes sont des cibles légitimes dans le conflit.

La gravité de la situation en Syrie exige que le Conseil de Sécurité des Nations Unies mette au point en urgence une décision d'intervention internationale humanitaire pour protéger la population civile et stopper la poursuite de l'escalade du conflit. Par ailleurs, il est urgentement nécessaire de saisir la Cour Pénale Internationale de la situation syrienne afin de faire rendre compte de leurs actes à ceux qui sont responsables de ces crimes.

Une Syrie instable n'est pas une excuse pour qu'Israël se lave les mains de ses atteintes aux droits de l'Homme dans le Golan ou de ses obligations envers la législation internationale.

Adhérer aux normes définies dans la législation humanitaire internationale et dans la législation sur les droits de l'Homme, c'est vital pour un Moyen Orient en paix, et Israël devrait montrer l'exemple plutôt que de camoufler ses propres violations en se cachant derrière ses voisins pour justifier son infraction de la loi.

Paul Fallon est un chercheur juridique au Centre Arabe des Droits de l'Homme Al Marsad dans les Hauts du Golan occupés.

Les points de vue exprimés dans cet article sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la politique éditoriale de l'Agence de presse Ma'an.

Traduction : J. Ch. pour l'Agence Média Palestine

Source: [Maan News](#)

date créée
2016/05/02